

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
EN UN LOT  
AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AGEN (47000)  
Palais de Justice, Place Armand Fallières**

**Le jeudi 28 novembre 2019 à 14H30**

**Commune de NERAC – 47600- 10 bis avenue de Lattre de Tassigny, résidence Parc Royal, un appartement et une place de parking comprenant : appartement au 2ème étage , entrée, séjour, cuisine, couloir, 2 chambres, salle de bain et WC.**

**MISE A PRIX : QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000 €) outre les frais**

L'adjudication aura lieu le **jeudi 28 novembre 2019 à QUATORZE HEURES TRENTE** à la barre du Tribunal de Grande Instance d'AGEN (47000) au Palais de Justice de ladite ville, Place Armand Fallières. Au-delà de cette date, tout amateur restant intéressé aura dix jours pour faire une surenchère de 10% du prix atteint

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu de la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître François BERNARD notaire à MEZIN en date du 30 AVRIL 2010 contenant prêt par la BANQUE POPULAIRE OCCITANE.

**A LA REQUETE DE :**

La Société BANQUE POPULAIRE OCCITANE, dont le siège sis 33-43 av. Georges Pompidou - 31135 Balma Cedex , SA coopérative de Banque populaire à capital variable immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 560 801 300

Ayant pour Avocat Maître Marie-Hélène THIZY, Membre de la S.E.L.A.R.L. AD-LEX Avocat au Barreau d'AGEN y demeurant 968, avenue du Général Leclerc - 47000 Agen

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens immobiliers sus-désignés

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance d'AGEN ou au cabinet de la SELARL ad-Lex

Mode d'occupation : lesdits biens sont occupés

**MISE A PRIX** : Outre les charges et conditions indiquées au cahier des conditions de vente les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de **QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000 €) outre les frais**

**CONSIGNATION** : **QUATRE MILLE CINQ CENT EUROS (4.500 €)**

en un chèque de banque à l'ordre de la CARPA ;

les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au barreau d'AGEN, les frais et émoluments étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication

**FAIT et rédigé par la SELARL ad-Lex à Agen, le 9 octobre 2019**

**S'adresser pour tous renseignements** : à la SELARL ad-Lex, 968, avenue du Général Leclerc - 47000 Agen, 05.53.48.08.08

**Visite** : sur place par la SCP BEGOULE - REVOLAT, huissier de justice à LAVARDAC, 10 Rue Saint Jean, B.P. 13 47230, 05.53.65.92.99